Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le 03/06/2019



ID: 083-218300036-20190528-DCM2019_045-DE

Délibération N°2019-045



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mai à 20 heures 30,

Excusée: Nadine MARION représenté par Roland NARDELLI

le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire. Présents: Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

SEANCE DU 28 MAI 2019

Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ et Maylis COSTAMAGNO II a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

AMENAGEMENTS PAYSAGERS, AIRE DE JEUX ET THEATRE DE VERDURE AUX ABORDS DE LA SALLE MAURICE MICHEL : PROCEDURE CLASSEE SANS SUITE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-030 du 10 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la salle Maurice MICHEL pour un montant estimé à 100 000€ HT soit 120 000€ TTC et a sollicité les subventions auprès du Conseil Régional P.A.C.A. et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-053 du 24 Juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la salle Maurice MICHEL pour un montant réévalué de 127 000€ HT soit 152 400€ TTC et a approuvé le choix de Madame Elise BEC, Maître d'œuvre des aménagements paysagers, pour un montant de 10 000€ HT (TVA non applicable).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-013 du 19 Février 2019, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de travaux avant le début de la procédure dans la limite de l'estimation du projet réévalué de 127 000€ HT soit 152 400€ TTC.

Monsieur le Maire précise que Madame Elise BEC, Ingénieur paysagiste, a réalisé la conception du projet pour un montant de 3 750€ HT (TVA non applicable).

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude Géoterria a réalisé l'étude géotechnique pour la construction des gradins du théâtre de verdure pour un montant de 1 600€ HT soit 1 920€ TTC.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude Renault & Brot a réalisé l'étude de la structure béton armé des gradins maçonnés pour un montant de 1 800€ HT soit 2 160€ TTC.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude en éclairage Original Lumière Ingénierie réalise la Maitrise d'œuvre de la partie électricité et éclairage du parc et de ses infrastructures pour un montant de 2 900€ HT soit 3 480€ TTC.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude Audit Contrôle Sécurité réalise le contrôle de conformité de l'aire de jeux pour un montant de 350€ HT soit 420€ TTC.



ID: 083-218300036-20190528-DCM2019_045-DE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de contrôle BUREAU VERITAS réalise la mission Coordination Sécurité Santé pour un montant de 1 715€ HT soit 2 058€ TTC et la mission Contrôle Technique uniquement pour la construction des gradins pour un montant de 2 200€ HT soit 2 640€ TTC.

Monsieur le Maire précise que ENEDIS réalise le raccordement électrique pour un montant de 1 077.60 € HT soit 1 293.12 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions suivantes ont été notifiées :

- 40 383,00€ de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ;
- 48 847,00€ du Conseil Régional PACA;
- 56 000,00€ du Conseil Départemental du Var.

Le Marché de travaux référencé n° 2019-003 « Aménagements paysagers, aire de jeux et théâtre de verdure aux abords de la salle Maurice Michel » a été publié le 11 février 2019 et l'analyse des offres a été confiée à Madame Elise BEC et Original Lumière Ingénierie.

Monsieur le Maire propose de déclarer la procédure sans suite pour redéfinition des besoins conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 Mai 2019.

En effet, le prix total de l'opération annoncé par les entreprises dépasse le budget prévu préalablement estimé par l'Architecte Maître d'œuvre de l'opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision de la Commission d'appel d'offres de classer la procédure sans suite pour redéfinition des besoins,
- AUTORISE le Maire à lancer une nouvelle consultation pour le choix des entreprises avec un cahier des charges modifié,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n°1 du budget principal exercice 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN